



La Sécu, elle est à nous !

mercredi 12 septembre 2018, par [Bariaud](#)

RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

LA SÉCU, ELLE EST À NOUS !

« Jamais nous ne tolérerons que soit mis en péril un seul des avantages de la sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès ».

C'est la phrase prononcée par Ambroise Croizat peu avant sa mort devant l'Assemblée Nationale.

22

Le 12/09/2018 - 08:57:2018

Mais pendant trop longtemps, les assurés sociaux ont fait comme si cet acquis majeur était inattaquable alors que l'on sait bien, que depuis le début, les patron·nes voulaient, sinon la détruire, du moins mettre la main sur cet énorme pactole, environ le ¼ du PIB.

Mais plus que jamais, devant les attaques contre le Code du travail, le statut des cheminot·es, etc. nous sommes toutes et tous conscients de l'urgence de la défense et de la reconquête de cette institution majeure.

Cette reconquête de la sécurité sociale doit s'organiser en combattant les contre-réformes successives qui, petit à petit, l'ont défigurée, jusqu'à en faire souvent un simple outil économique.

Des ordonnances Jeanneney d'août 1967 qui cassaient l'unicité et l'universalité de la Sécu et qui instaurent le paritarisme de sa gestion, à la création de la CSG - un impôt - par le gouvernement Rocard, alors que jusqu'à ce retournement la Sécu reposait exclusivement sur les cotisations et à la réforme Juppé de 1996, qui venait au galop voter le vote du budget de la sécurité sociale.

Il faut ajouter à ce tableau la création de la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale) qui absorbe le paiement de la contribution de 0,5% sur les salaires (CRDS) mais qui dépend de plus en plus des marchés de capitaux, ce qui a entraîné l'ACCOS à verser 2,6 milliards d'euros d'intérêts entre 2003 et 2010.

La petite dernière création, c'est la CNSA, Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie) dont le calcul de 2003 a « haussé » pour nos gouvernants permis la naissance d'une journée dite « de solidarité », rétablissant la vieille « corvée » : un jour de travail non rémunéré (0,5 % du salaire) qui seront versés à la CNSA en ayant bien cherché à culpabiliser les vacancier·es d'avoir, quand ils le pouvaient, utilisé leur droit à congés payés et placés la France aux côtés de la Biéname comme un des premiers pays au monde à conclure par une obligation qu'on croyait abolie en France depuis Louis XV.

Attardées-nous sur cette caisse dont la création se situe officiellement en 2005, même si les études préparatoires semblent remonter aux années 90.

Bien sûr, le problème d'une telle prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et des handicapé·es se pose de plus en plus, mais c'est un problème de la sécurité sociale et surtout pas uniquement un problème financier.

On ne va pas nier les actions mises en train par cette caisse, mais cette structure nouvelle qui existe pour un problème risque paraît mettre en péril l'unité de la Sécu.

On peut se demander pourquoi créer cette nouvelle structure qui, à part les contributions de la journée de solidarité (2 milliards d'euros) à quoi s'ajoutent depuis 2013, 6,6 milliards de la CAG, contribution de 0,3 % prise sur les retraites, est financée à 60 % par la Sécu et dont les 120 personnes qui y travaillent en sont le plus souvent issues.



Il est très préconçu à ce stade, de dire de son côté « un « start up » qui a réussi et de vouloir se poser en modèle pour la Sécu ; on voit surtout qu'il n'y a plus cette réflexion généreuse qui permettait d'établir des solutions humaines.

Celle proposée par la CNSA, c'est l'instauration d'un « cinquième risque » alors que le gros des dépenses des personnes âgées, c'est le coût existant des maisons de retraite et leur enjeu d'une sécurité sociale digne de celle de 1945.

Catherine Lefebvre

« Jamais nous ne tolérerons que soit mis en péril un seul des avantages de la sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès ». C'est la phrase prononcée par Ambroise Croizat peu avant sa mort devant l'Assemblée Nationale.

Mais pendant trop longtemps, les assuré·es sociaux ont fait comme si cet acquis majeur était inattaquable alors que l'on sait bien, que depuis le début, les patron·nes voulaient, sinon la détruire, du moins mettre la main sur cet énorme pactole, environ le ¼ du PIB.

Mais plus que jamais, devant les attaques contre le Code du travail, le statut des cheminot·es, etc. nous sommes toutes et tous conscients de l'urgence de la défense et de la reconquête de cette institution majeure.

Cette reconquête de la sécurité sociale doit s'organiser en combattant les contre-réformes successives qui, petit à petit, l'ont défigurée, jusqu'à en faire souvent un simple outil économique.

Des ordonnances Jeanneney d'août 1967 qui cassaient l'unicité et l'universalité de la Sécu et qui instaurent le paritarisme de sa gestion, à la création de la CSG - un impôt -, par le gouvernement Rocard, alors que jusqu'à ce retournement la sécu reposait exclusivement sur les cotisations et à la

réforme Juppé de 1996, qui remettait au parlement le vote du budget de la sécurité sociale.

Il faut ajouter à ce tableau la création de la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale) qui autorise le prélèvement de la contribution de 0,5% sur les salaires (CRDS) mais qui dépend de plus en plus des marchés de capitaux, ce qui a contraint l'ACOSS à verser 2,6 milliards d'euros d'intérêts entre 2003 et 2010.

La petite dernière création, c'est la CNSA, (Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie) dont la canicule de 2003 a « heureusement » pour nos gouvernants permis la naissance d'une journée dite « de solidarité », rétablissant la vieille « corvée » : un jour de travail non rémunéré (0,3 % du salaire) qui seront versés à la CNSA en ayant bien cherché à culpabiliser les vacancier·es d'avoir, quand ils le pouvaient, utilisé leur droit à congés payés et plaçant la France aux côtés de la Birmanie comme un des derniers pays soumettant ses concitoyen·nes à une obligation qu'on croyait abolie en France depuis Louis XV.

Attardons-nous sur cette caisse dont la création se situe officiellement en 2005, même si les études préparatoires semblent remonter aux années 90.

Bien sûr, le problème d'une réelle prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées (et des handicapé·es) se pose de plus en plus, mais c'est un problème de la sécurité sociale et surtout pas uniquement un problème financier.

On ne va pas nier les actions mises en train par cette caisse, mais cette structure nouvelle qui milite pour un cinquième risque paraît mettre en péril l'unité de la Sécu.

On peut se demander pourquoi créer cette nouvelle structure qui, à part les contributions de la journée de solidarité (2 milliards d'euros) à quoi s'ajoutent depuis 2013, 0,6 milliard de la CASA, contribution de 0,3 % prise sur les retraites, est financée à 80 % par la Sécu et dont les 120 personnes qui y travaillent en sont le plus souvent issues.

Il est très présomptueux à ce stade, de dire de soi qu'on est une « start-up » qui a réussi et de vouloir se poser en modèle pour la Sécu ; on voit surtout qu'il n'y a plus cette réflexion généreuse qui permettait d'élaborer des solutions humaines.

Celle proposée par la CNSA, c'est l'instauration d'un « cinquième risque » alors que le gros des dépenses des personnes âgées, c'est le coût exorbitant des maisons de retraite et leur envie d'une sécurité sociale digne de celle de 1945.